



Site web: [www.fo-dgfip-sd.fr/084/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/)

Avignon, le 12 juin 2012

Monsieur le Président de la CAP,

L'examen des nombreux dossiers d'appel de notation des cadres B appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, il est frappant de constater que dans tous les cas aucun des agents faisant appel n'a fait l'objet d'une mauvaise note de la part de son notateur de 1<sup>er</sup> degré ; tous ces contrôleurs ont été notés 0.02, 0.01 ou dans le pire des cas 0.00. L'absence de logique du système de notation a poussé nos collègues à faire appel. En effet, la plupart soulignent dans leur recours leur incompréhension d'être moins bien notés cette année que la précédente alors même que les appréciations portées par le notateur sont au moins aussi élogieuses.

Ces recours traduisent également la lassitude des agents. Après deux années de gel du point d'indice, ils recourent à la seule manière qu'il leur reste de faire augmenter leur traitement : obtenir des mois de bonification pour passer le plus rapidement possible à l'échelon supérieur.

FO-DGFIP s'était opposé à cette réforme du système de notation. Nous en avons dénoncé l'incohérence et nous avons souligné l'absence d'équité à laquelle elle conduirait. Nous en avons ici une illustration. En effet, comment déterminer, face à ce grand nombre de recours, à qui attribuer le ou les mois de bonification (si nous avons la chance d'en avoir plus d'un à distribuer). L'attribuer à un collègue se ferait obligatoirement au détriment d'un autre. En l'espèce, il ne s'agit pas de corriger une ou plusieurs injustices mais de dénoncer un système. Tous ces appels n'ont donc pour seule utilité que de traduire un profond malaise puisque, dans leur immense majorité, ils n'ont aucune chance d'aboutir.